Paiements pour services environnementaux (PSE)

Bilan de la sélection des candidats suite à l'appel à initiatives (AAI)



Les candidatures à l'appel à initiatives ont été déposées jusqu'au 31 janvier 2020. De très nombreux contacts ont eu lieu en amont, une foire aux questions a été élaborée, elle a permis de répondre aux interrogations des futurs porteurs de projets. Certaines structures porteuses n'ont finalement pas fait acte de candidature compte-tenu du calendrier électoral, ou du délai contraint (3 mois).

Une grille d'analyse avec plusieurs critères a été construite en interne agence et a permis de comparer les dossiers entre eux. Les critères étaient les suivants, issus du règlement de l'appel à initiatives :

- les enjeux du territoire (biodiversité et/ou eau potable),
- > le nombre d'agriculteurs potentiel,
- ▶ l'ambition de la transition écologique des systèmes de production et de la création d'infrastructures agro-écologiques,
- les partenariats.
- la dynamique territoriale,
- ➤ la capacité du porteur de projet à tenir les délais, et à assurer le suivi technique, administratif et financier.

30 territoires se sont portés candidats, 10 en Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), 3 en Bourgogne-Franche-Comté, 1 en Grand-Est, 8 en Occitanie et 8 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Aucun dossier n'a été déposé en Corse.

Si une large part des dossiers (15) proposent des projets territoriaux autour des deux enjeux (AAC prioritaire/ressource stratégique et Biodiversité), 7 dossiers peuvent être qualifiés avec une entrée biodiversité, et 8 dossiers une entrée plutôt captages.

Suite à l'examen des candidatures et propositions, 21 projets ont été retenus :

- les 3 dossiers de Bourgogne Franche-Comté,
- le dossier de Grand-Est,
- 7 dossiers sur 10 en AURA,
- 6 dossiers sur 8 en Occitanie.
- 4 dossiers sur 8 en PACA.

Le montant total des dossiers retenus correspond à des dépenses prévisionnelles d'environ 1,57 M€ pour l'animation et les études, avec un taux de 70% à appliquer.

Dans le détail, en Bourgogne-Franche-Comté, 3 dossiers (relevant tous d'une entrée captages) ont été déposés. Ils ont été retenus tous les 3 : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Graylois, Grand Besançon Métropole (GBM), Espace Communautaire de Lons le Saunier (ECLA).

En Grand-Est, le dossier de la Communauté de communes Vingeanne et Monts Saugeonnais a été retenu.

En AURA 7 dossiers ont été retenus : Communauté de communes Saône Beaujolais, Communauté de communes de la Dombes, Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA), Syndicat du Haut-Rhône (SHR), Valence Romans Agglomération, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale - EPTB Ardèche.

En Occitanie, 6 dossiers ont été retenus : la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille, la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Perpignan Méditerranée Métropole, RéSeau11, et Sète Agglopôle Méditerranée.

En PACA, 4 dossiers ont été retenus pour l'expérimentation : le PNR du Luberon, le Syndicat Mixte de la gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU), le PNR Sainte Baume, et le Syndicat d'Aménagement du bassin de l'Arc (SABA).